

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-cinquième séance – Mercredi 20 mars 2013, à 17 h

Présidence de M. Jean-Charles Rielle, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, *M^{me} Fabienne Aubry Conne*, *MM. Thomas Bläsi*, *Julien Cart*, *Sylvain Clavel*, *M^{mes} Sandra Golay* et *Julide Turgut Bandelier*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *M^{me} Esther Alder* et *M. Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 8 mars 2013, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 19 mars et mercredi 20 mars 2013, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, bien qu'il n'y ait pas encore beaucoup de monde dans cet hémicycle, je tenais à vous informer que j'ai été sollicité par la société Mobilidée, qui se propose de mettre en concurrence plusieurs villes et d'en choisir une – j'espère que ce sera la nôtre – qui sera une ville-test pour mettre 50 voitures Mobility – il s'agit de ces voitures rouges qu'on trouve dans des parkings – à disposition de la population dans les rues de la cité.

J'ai été assez enthousiasmé, et les services dont j'ai la charge l'ont été avec moi, par cette formule qui consisterait simplement, en sortant de chez soi, à voir sur son portable où est la voiture disponible la plus proche. Théoriquement, selon les statistiques, ces 50 voitures fonctionnent sept à huit fois par jour, donc sept à huit conducteurs potentiels par opportunité. C'est une formule intéressante qui pourrait être mise en place dans notre ville et qui permettrait de soulager le trafic, puisqu'une voiture servirait à sept personnes, ce qui est quand même extraordinaire, en tout cas du point de vue théorique. Cela se fait dans d'autres villes. A Paris, ce sont des voitures électriques qui sont mises à disposition. Ici, ce serait simplement des voitures thermiques à basse consommation d'essence. Je vous remercie de votre attention.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que M^{me} Sandrine Salerno et M. Sami Kanaan sont retenus par d'autres obligations. Ils nous prient d'excuser leur absence pour cette séance de 17 h; ils seront de retour pour la séance de 20 h 30.

Je vous explique brièvement le déroulement de la soirée. Il y aura d'abord quelques réponses aux questions orales qui ont été posées hier. Ensuite, nous traiterons la motion d'ordonnancement demandant l'ajout et le traitement en urgence du projet de délibération PRD-62, de MM. Alberto Velasco et Alain de Kalbermatten, intitulé «Fiche technique devant accompagner les propositions d'investissement du Conseil administratif». Si la motion d'ordonnancement est acceptée, cet objet sera traité à 20 h 30 en présence de M^{me} Sandrine Salerno.

Puis nous ferons le troisième débat sur le rapport PRD-1 A/B, qui a été refusé en deuxième débat hier, et ensuite nous traiterons le projet de délibération PRD-61, dont l'urgence a été acceptée hier.

Enfin, nous continuerons le débat sur les nuisances, commencé hier soir et qui concerne les rapports P-270 A, P-281 A, P-279 A, P-283 A, P-297 A, ainsi que la motion M-1064.

3. Questions orales.

M. Rémy Pagani, maire. Le groupe des Verts se chargera de transmettre à M. Alexandre Wisard la réponse qu'il attend depuis cinq ans... (*Rires.*) Il demandait si on avait réellement envisagé la piétonisation, partielle ou totale, de la place de Neuve. Oui, Mesdames et Messieurs, nous avons envisagé cette piétonisation. Je vous informe qu'une étude est en cours en vue de déterminer les conséquences, en termes d'impact sur le trafic, d'une piétonisation totale ou partielle de la place de Neuve. Sur cette base devra être définie l'opportunité de préciser les mesures d'accompagnement nécessaires, selon l'une ou l'autre des hypothèses, soit d'étendre totalement la piétonisation de la place de Neuve ou de l'étendre partiellement.

A noter que l'étude conclut – on a déjà les conclusions, c'est un progrès notable – a priori à une faible marge de manœuvre, car toute refonte ambitieuse crée des reports de charges sur des axes déjà en dépassement OPBruit. Vous savez que nous sommes tenus, pour les nouvelles constructions, à ne pas dépasser les normes OPBruit. Les résultats de cette étude pourront vous être présentés avant l'été.

Par ailleurs, les possibilités très pragmatiques de récupérer de l'espace au profit des piétons, dans les conditions actuelles du réseau, ont été étudiées, étant entendu qu'une modification de la hiérarchie du réseau est une entreprise de longue haleine. Il demeure certainement une marge de manœuvre, sans doute de l'ordre de celle existant devant le Musée Rath: vous avez vu que, l'an dernier, nous avons pris des mesures visant à agrandir le trottoir devant le Musée Rath, ce qui n'a été contesté par personne. Ceci est une meilleure prise en compte qualitative qui permettrait déjà d'améliorer l'espace public sur cette place. Cette démarche de récupération d'espace pour les piétons pourrait être a minima reproduite aux environs du Grand Théâtre et du Conservatoire.

Le Service des espaces verts, dirigé par mon collègue Guillaume Barazzone, souhaiterait également reprendre l'aménagement de la partie centrale, mais ne dispose actuellement d'aucun moyen. Un projet plus ambitieux issu de l'étude susmentionnée nécessiterait vraisemblablement une longue négociation avec la Direction générale de la mobilité (DGM), sans assurance d'aboutir. Mais je compte sur votre détermination, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux du Parti des Verts, avec M. Alexandre Wisard, pour faire en sorte que la DGM nous aide dans ce projet emblématique pour notre municipalité.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je réponds à une question posée par M. Pierre Gauthier, hier, s'agissant des couches blanches laissées par la saumure lors de l'évaporation. Cette pellicule blanche provient bien de l'évaporation de la saumure et elle a certainement été lessivée par la pluie de ces derniers jours. Mais sachez que nous recommençons à laver les rues, car les températures deviennent enfin positives. S'agissant des trottoirs, les petits engins sont progressivement transformés en laveuse et le lavage va s'intensifier au cours des prochaines semaines pour éliminer cette pellicule blanche, qui est glissante et peut être dangereuse pour les piétons. Par ailleurs, Mesdames et Messieurs, si vous pouvez nous indiquer des lieux précis à sécuriser, nous agirons forcément plus vite et de manière adéquate.

Je réponds maintenant à une question de M. Sylvain Thévoz, qui voulait savoir si la police municipale allait entreprendre des actions pour faire en sorte que les scooters respectent les interdictions de rouler sur les pistes cyclables. Sachez, Monsieur Thévoz – vous transmettez, Monsieur le président – que la police municipale participe plusieurs fois par année avec la gendarmerie à des contrôles à l'encontre des deux-roues motorisés commettant des infractions, il s'agit de la campagne PréDiRe. La prochaine action se déroulera du 25 au 28 mars 2013.

Le président. Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, nous devons nous prononcer sur une motion d'ordonnancement qui demande l'adjonction à notre ordre du jour et le traitement en urgence du projet de délibération PRD-62, de MM. Alberto Velasco et Alain de Kalbermatten, intitulé «Fiche technique devant accompagner les propositions d'investissement du Conseil administratif». Monsieur de Kalbermatten, je vous passe la parole, vous avez une minute pour défendre l'urgence.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Merci, Monsieur le président. Hier, je vous ai demandé de reporter cette motion d'ordonnancement pour que l'admi-

Projet de délibération: modification du règlement concernant le débat accéléré

nistration, en particulier le Conseil administratif, puisse découvrir ce projet de délibération. Visiblement, cela a été fait. Nous déposons un projet de délibération au lieu d'une note de service, parce que nous voulons que cette mesure soient inscrite dans le marbre par le biais d'un règlement. Mesdames et Messieurs, je vous demande donc de bien vouloir voter l'urgence pour que nous puissions en discuter.

Mise aux voix, la motion d'ordonnement portant sur le projet de délibération PRD-62 est acceptée par 30 oui contre 12 non (3 abstentions).

4. Rapports de majorité et de minorité de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 18 mai 2011 de M. Pascal Holenweg: «Règlement du Conseil municipal: débat accéléré» (PRD-1 A/B)¹.

Troisième débat

Le président. Mesdames et Messieurs, personne ne demande la parole. Hier soir, nous avons voté les conclusions de la commission, qui refusait le projet de délibération. Ce soir, afin de ne pas avoir de problèmes vis-à-vis de la loi sur l'administration des communes, nous allons inverser le vote, c'est-à-dire que nous allons voter la délibération et non les conclusions.

Mis aux voix, la délibération PRD-1 est refusée à l'unanimité (56 non).

Le troisième débat ayant eu lieu, le refus est définitif.

¹ Rapports, 5192.

5. Projet de délibération du 19 mars 2013 de MM. Jean-Charles Rielle, Pascal Rubeli, Robert Pattaroni, Yves de Matteis et Gary Bennaïm: «Modification du règlement du Conseil municipal au vu de l'entrée en vigueur de la Constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012» (PRD-61)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

vu l'adoption de la Constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012;

vu l'article 79, alinéa 1, de la Constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012;

vu l'article 74, alinéa 1, lettre b), de la Constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012;

vu l'article 140, alinéa 3, de la Constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012;

sur proposition de son bureau,

décide:

Article premier. – L'article 1, «Droit supérieur», alinéa 1, du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit: «Le Conseil municipal est établi conformément à la Constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 (Cst-Ge), la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982 (LEDP) et son règlement d'application du 12 décembre 1996 (REDP), la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC) et son règlement d'application du 31 octobre 1984 (RAC).»

Art. 2. – L'article 69, «Définition» – lettre j) «Clause d'urgence» – alinéa 3, nouveau, l'alinéa 3 ancien devenant l'alinéa 4, du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit: «La clause d'urgence est acceptée à la majorité des

¹ Annoncé et motion d'ordonnancement, 4939.

Projet de délibération: modification du règlement liée à la Constitution

deux tiers des voix exprimées, les abstentions n'étant pas prises en considération, mais au moins à la majorité de ses membres.»

Art. 3. – L'article 75, «Décision sur la prise en considération», alinéa 1, du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit: «Le Conseil municipal se prononce sur la prise en considération de l'initiative au plus tard 12 mois après la constatation de son aboutissement; ce délai est suspendu en cas de recours au Tribunal fédéral contre la décision du Conseil municipal sur la validité de l'initiative.»

Art. 4. – L'article 130, «Elections», lettre B), du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit: «Tous les 5 ans, au cours de la séance d'installation, élection de: (*Suite inchangée.*)»

Annexe: tableaux comparatifs

RCM Ville de Genève**Art. 1 Droit supérieur**

¹ Le Conseil municipal est établi conformément à la Constitution de la République et canton de Genève du **24 mai 1847** (Cst-Ge), la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982 (LEDP) et son règlement d'application du 12 décembre 1996 (REDP), la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC) et son règlement d'application du 31 octobre 1984 (RAC).

(...)

Modification suggérée

L'article 1, «Droit supérieur», alinéa 1, du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit: «Le Conseil municipal est établi conformément à la Constitution de la République et canton de Genève du **14 octobre 2012** (Cst-Ge), la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982 (LEDP) et son règlement d'application du 12 décembre 1996 (REDP), la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC) et son règlement d'application du 31 octobre 1984 (RAC).»

RCM Ville de Genève

j) Clause d'urgence

Art. 69 Définition

¹ Une clause d'urgence concerne un projet de délibération du Conseil municipal fondé sur l'article 30, alinéas 1 et 2, de la LAC. Elle tend à soustraire l'objet de la délibération au référendum consultatif dans les limites de la Constitution et de la loi.

² Toute clause d'urgence doit être munie d'un argumentaire rédigé par le-la-les proposant-e-s.

³ Le président ou la présidente rappelle l'article 32 de la LAC avant toute délibération. Si la clause d'urgence est acceptée, le Service du Conseil municipal transmet les délibérations au département cantonal chargé de la surveillance des communes dans le plus bref délai.

Modification suggérée

L'article 69, «Définition» – lettre j) «Clause d'urgence» – alinéa 3, nouveau, l'alinéa 3 ancien devenant l'alinéa 4, du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit: «La clause d'urgence est acceptée **à la majorité des deux tiers des voix exprimées, les abstentions n'étant pas prises en considération, mais au moins à la majorité de ses membres.**»

**Constitution de la République et
canton de Genève du 24 mai 1847****Art. 61 Clause d'urgence**

Le référendum ne peut s'exercer contre les délibérations ayant un caractère d'urgence exceptionnelle. La décision constatant le caractère d'urgence est de la compétence du Conseil municipal, sous réserve de l'approbation du Conseil d'Etat.

**Constitution de la République et
canton de Genève du 14 octobre 2012****Art. 79 Clause d'urgence**

¹ Les délibérations dont l'exécution ne souffre aucun retard peuvent être déclarées urgentes par décision du conseil municipal **à la majorité des deux tiers des voix exprimées, les abstentions n'étant pas prises en considération, mais au moins à la majorité de ses membres.**

² Si le référendum est demandé contre une délibération portant sur un règlement ou un arrêté de portée générale, la délibération devient caduque un an après son entrée en vigueur, à moins qu'elle n'ait été dans l'intervalle acceptée par le corps électoral. La délibération caduque ne peut être renouvelée selon la procédure d'urgence. Le référendum est exclu contre les autres délibérations déclarées urgentes.

RCM Ville de Genève**Art. 75 Décision sur la prise en
considération**

¹ Le Conseil municipal se prononce sur la prise en considération de l'initiative **au plus tard 18 mois** après la constatation de son aboutissement; ce délai est suspendu en cas de recours au Tribunal fédéral contre la décision du Conseil municipal sur la validité de l'initiative.

(...)

Modification suggérée

L'article 75, «Décision sur la prise en considération», alinéa 1, du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit: «Le Conseil municipal se prononce sur la prise en considération de l'initiative **au plus tard 12 mois** après la constatation de son aboutissement; ce délai est suspendu en cas de recours au Tribunal fédéral contre la décision du Conseil municipal sur la validité de l'initiative.»

**Constitution de la République et
canton de Genève du 24 mai 1847**

Art. 68 E Procédure et délais

¹ La loi règle les modalités de la procédure relative à l'initiative municipale de manière à respecter les délais suivants, dès la constatation de son aboutissement:

- a. 9 mois au plus pour décider son invalidation éventuelle;
- b. **18 mois au plus** pour statuer sur sa prise en considération;
- c. 24 mois au plus pour l'ensemble de la procédure d'examen si le Conseil municipal a approuvé l'initiative ou décidé d'opposer un contre-projet à une initiative.

² Ces délais sont impératifs, en cas de recours au Tribunal fédéral, ils sont suspendus jusqu'à droit jugé.

RCM Ville de Genève

Art. 130 Elections

Le Conseil municipal procède à l'élection de ses représentant-e-s dans les commissions et conseils d'administration suivants:

(...)

- B) Tous les 4 ans, au cours de la séance d'installation,** élection de:

(...)

**Constitution de la République et
canton de Genève du 14 octobre 2012**

Art. 74 Procédure et délais

¹ La loi règle la procédure de manière à respecter les délais suivants dès la constatation de l'aboutissement de l'initiative:

- a) 4 mois au plus pour statuer sur la validité de l'initiative;
- b) **12 mois au plus** pour statuer sur la prise en considération;
- c) 24 mois au plus pour l'ensemble de la procédure si le Conseil municipal a accepté une initiative ou décidé de lui opposer un contre-projet.

² Ces délais sont impératifs. En cas de recours, ils sont suspendus jusqu'à droit jugé.

Modification suggérée

L'article 130, «Elections», lettre B), du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit: «**Tous les 5 ans, au cours de la séance d'installation,** élection de: *(Suite inchangée.)*»

**Constitution de la République et
canton de Genève du 24 mai 1847**

Art. 147 Conseils municipaux

¹ Les Conseils municipaux sont renouvelés intégralement **tous les 4 ans**.

² Les conseillers municipaux sortants sont immédiatement rééligibles.

**Constitution de la République et
canton de Genève du 14 octobre 2012**

Art. 140 Conseil municipal

¹ Le Conseil municipal est l'autorité délibérative de la commune.

² La loi fixe le nombre des membres du Conseil municipal en fonction de la population de la commune.

³ Le Conseil municipal **est élu tous les 5 ans** au système proportionnel.

Le président. Ce projet de délibération est déposé par le bureau. Le travail a été fait par le Service du Conseil municipal. Il s'agit simplement de se mettre en conformité avec la nouvelle Constitution de la République et canton de Genève pour le 1^{er} juin. Le travail a été fait consciencieusement par le Service du Conseil municipal, il a été soumis à la Surveillance des communes pour être sûr que tout est en ordre.

Ce soir, vous avez la possibilité de voter sur le siège ce projet de délibération ou de le renvoyer en commission du règlement. Etant président de ladite commission, je mettrai cet objet à l'ordre du jour du 17 avril, puis il reviendra devant ce Conseil.

Je fais d'abord voter le renvoi direct en commission du règlement de cet objet. Monsieur Holenweg, vous avez la parole.

M. Pascal Holenweg (S). Monsieur le président, si je m'en tiens à la nouvelle formulation de l'article 87 du règlement, celle qui a été approuvée par le Conseil d'Etat, tous les projets de délibération doivent être renvoyés directement en commission. Si je lis l'article 87 dans sa nouvelle formulation, la discussion porte sur la commission à laquelle on renvoie l'objet, mais pas sur le renvoi lui-même...

Le président. Monsieur Holenweg, je suis d'accord, mais je dois faire voter le renvoi en commission et, si celui-ci est refusé, vous avez le droit de voter le projet sur le siège...

M. Pascal Holenweg. Monsieur le président, je ne crois pas que nous ayons la possibilité de voter sur le siège un projet de délibération. Si je m'en tiens à la lettre de l'article 87, nouvelle formulation, toutes les propositions de délibération sans exception doivent être renvoyées en commission. Le seul choix que le Conseil municipal a est celui de la commission, mais il n'a pas le choix de renvoyer ou non en commission: il doit renvoyer en commission.

Le président. Monsieur Holenweg, si le renvoi en commission est refusé, il y a la possibilité de voter sur le siège. C'est confirmé au niveau du règlement.

Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération à la commission du règlement est accepté par 36 oui contre 20 non (1 abstention).

- 6.a) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition: «Contre les incivilités et le bruit dans la Vieille-Ville» (P-270 A)¹.**
- 6.b) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition: «Stop aux nuisances du Hayland's» (P-281 A)².**
- 6.c) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition: «Nuisances sonores aux Bastions» (P-279 A)³.**
- 6.d) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition: «Demande de l'Usine et de ses riverains pour rétablir des conditions de vie acceptables dans le quartier» (P-283 A)⁴.**
- 6.e) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition: «Contre le bruit sur les rives du Rhône du pont Sous-Terre jusqu'à la pointe de la Jonction» (P-297 A)⁵.**
- 6.f) Motion du 20 février 2013 de MM. Grégoire Carasso, Sylvain Thévoz, Ahmed Jama, M^{mes} Annina Pfund, Marie Gobits, Maria Vittoria Romano, Laurence Fehlmann Rielle, Virginie Studemann et Olga Baranova: «Pour l'ouverture des bars jusqu'à 2 h du matin et la mise en place de mesures efficaces pour gérer la vie nocturne» (M-1064)⁶.**

Suite du débat

M. Robert Pattaroni (DC). Je n'entrerai pas en matière sur chacune des pétitions et je ne parlerai pas non plus de la motion M-1064, qui revient sur les limitations d'horaires d'ouverture des bars le soir. Hier soir, nous avons entendu beaucoup d'intervenants qui ont tenu des propos tout à fait logiques. Une personne a dit que vouloir limiter les débats était une atteinte à la démocratie. C'est vrai, mais quand on peut parler et que ceux qui ne veulent justement pas limiter

¹Rapport, 5221.

²Rapport, 5264.

³Rapport, 5291.

⁴Rapport, 5323.

⁵Rapport, 5333.

⁶Développée, 5347.

les débats sont ceux qui les troublent par un bavardage excessif, il y a une contradiction. Souvent, en politique, y compris dans cette enceinte, les contradictions sont reines.

Cela dit, je ne vais donc pas développer, d'autant plus qu'hier soir le magistrat a fait une synthèse excellente en quelques mots. Je voudrais juste relever une autre contradiction. Les gens qui vivent dans un quartier veulent le calme et ceux qui veulent s'amuser veulent pouvoir le faire sans limite. Evidemment, ce n'est pas compatible. Mais le plus drôle, c'est quand ceux qui veulent le calme dans leur quartier se rendent dans des villes comme Barcelone, Paris ou d'autres, où ils sont très contents de faire la fête dans la rue. En revanche, quand ils sont à Genève, ils veulent dormir. C'est là qu'on voit que l'être humain a plusieurs facettes, mais je ne développerai pas plus avant cet aspect philosophique.

Monsieur le président, deux choses me paraissent importantes. Outre les propositions qui ont été faites, il y a une piste qu'il faut absolument développer, c'est celle d'installer des lieux festifs en dehors du centre-ville. Il est clair que sortir au centre-ville, c'est très bien, y compris pour la sécurité, mais par rapport à la possibilité de s'éclater, il est préférable d'avoir des lieux festifs en dehors de la ville. A Zurich, on l'a bien compris: un des principaux lieux qui réunit ceux qui veulent faire la fête se trouve dans un nouveau quartier situé à l'écart, hors des risques de nuisances.

Deuxièmement, on devrait tenter de remettre en activité des lieux de loisirs alternatifs. A une certaine époque, celle des squats, du point de vue purement culturel, les squats étaient des lieux de création et, paradoxalement, il n'y avait pas de véritables débordements, comme il y en a actuellement avec les bars. Je pense que la Ville de Genève peut comprendre – et on peut compter sur le Conseil administratif, notamment sur son plus jeune membre – la demande faite par beaucoup de jeunes de notre ville, celle d'avoir des lieux à eux, qu'ils peuvent gérer et qu'ils géreront sans aucun doute avec les contraintes inhérentes à une certaine discipline, pour éviter les débordements.

(La présidence est momentanément assurée par M. Pascal Rubeli, vice-président.)

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Le problème du bruit existe depuis très longtemps et il s'est aggravé avec l'entrée en vigueur de la loi interdisant la fumée dans les établissements publics. En l'occurrence, les autorités n'ont pas su anticiper, ni M. Maudet en Ville ni M^{me} Rochat au niveau du Canton. La situation s'est donc envenimée et une partie de la population est maintenant totalement excédée.

Certes, l'équilibre est difficile à trouver entre les gens qui ont envie de faire la fête et ceux qui ont envie de dormir dans leur logement, mais c'est faisable, d'autres villes l'ont fait. Comme je l'ai déjà dit, le problème c'est qu'à Genève les autorités ont laissé faire et ont ignoré ce problème.

La problématique du bruit est très complexe et les compétences relèvent à la fois de la Ville et du Canton. Certes, la Ville a des compétences assez limitées, d'autant que les agents de la police municipale (APM), jusqu'à présent, ne travaillaient que jusqu'à minuit. Là encore, le prédécesseur du magistrat actuel a peut-être trop tardé à entrer en matière pour allonger leurs horaires. La Ville peut également agir au niveau des terrasses. Nous, les Verts, nous demandons que la Ville se montre plus innovante et invente de nouvelles solutions, notamment en matière de chuchoteurs et de médiateurs. En Vieille-Ville, un projet de la sorte a été testé. A la base, ce n'était pas une initiative de la Ville: ce sont des habitants qui ont lancé le projet et la Ville s'y est jointe ensuite.

Lors de son audition en commission, le 19 mars 2012, M. Maudet nous a parlé de quartiers tests, de grandes choses qu'il voulait faire; d'ailleurs, à l'époque, il y avait eu une grande campagne médiatique, mais, un an plus tard, on en attend encore les effets et on nous parle d'autres tests... Pour les gens qui ne peuvent pas dormir, un an, c'est long! Il est temps d'agir.

Je prends maintenant les pétitions les unes après les autres. Pour la pétition P-279 qui concerne les Bastions, comme certains l'ont déjà fait remarquer, c'est un cas isolé qui n'arrivera plus. Les Verts voteront donc le classement de la pétition.

Pour la pétition P-281, le Hayland's est un cas classique de bruit qui relève surtout du Canton. La Ville ne peut pas faire grand-chose à ce niveau-là. Mais nous voterons quand même la pétition pour donner le signal que cela ne peut pas durer.

Quant à la pétition P-297 concernant les rives du Rhône, elle montre clairement la complexité du problème dont je parlais tout à l'heure. En effet, dans notre ordre du jour figure une autre pétition, la P-275, qui demande justement que cette expérience des pontons non seulement continue, mais soit encore élargie. Là on voit bien que, d'un côté, des gens demandent qu'il y ait des animations et que, de l'autre côté, les habitants veulent pouvoir dormir la nuit. En l'occurrence, les deux sont possibles: on peut faire des animations encadrées de manière à ce que les habitants puissent dormir le soir. Le seul point qui dérange les Verts dans cette pétition est la demande de ne pas ouvrir les pontons le dimanche, ce qui serait ridicule. Cela dit, nous voterons cette pétition, car nous sommes d'accord avec les autres points.

Pour la pétition P-270, le bruit dans la Vieille-Ville, à nouveau c'est un équilibre difficile à trouver entre les bars et les habitants. La cohabitation est possible,

c'est la fameuse expérience dont j'ai parlé tout à l'heure: des habitants ont initié une action en prenant contact avec les tenanciers des bars. Ensuite, la gendarmerie en Vieille-Ville s'est jointe à cette action, qui a eu lieu en août-septembre 2012, et qui, apparemment, s'est conclue de manière très positive. C'est vraiment dans ce sens-là que les Verts demandent qu'on agisse.

Certes, il faut des APM en plus grand nombre et jusqu'à 3 h du matin. En commission, nous avons auditionné un îlotier qui nous a dit qu'effectivement la vue de l'uniforme calme souvent les gens, mais dès qu'il part c'est fini. Il faut donc un travail complémentaire entre la police municipale, la gendarmerie – quand c'est possible – les médiateurs et les chuchoteurs.

Quant à l'Usine – objet de la pétition P-283 – c'est pour nous l'exemple typique montrant que ce travail peut donner des résultats. Là, on parle du problème qui a longtemps opposé l'Usine aux habitants de la région: tout le monde s'est mis ensemble pour demander à la Ville de continuer ce qui avait été entrepris. C'est donc la preuve que cela peut marcher et que cela convient tant aux habitants qu'aux tenanciers.

Enfin, s'agissant du dernier objet, la motion M-1064 du Parti socialiste, les Verts la soutiendront puisqu'elle va exactement dans ce sens-là.

(La présidence est reprise par M. Jean-Charles Rielle, président.)

M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S). Je souhaiterais revenir sur certains aspects évoqués hier soir. J'ai assisté à une séance de la commission des pétitions lors de laquelle on a auditionné certains barmans. La question des nuisances sonores est une question complexe et les différentes interventions qui ont été faites le démontrent bien. Nous saluons les efforts qui sont tentés entre la Ville et le Canton, mais nous regrettons aussi qu'ils soient si tardifs. On ne peut pas jeter la pierre à M. Barazzone, puisqu'il vient d'arriver, mais il est un peu inquiétant de voir qu'il faut attendre des situations extrêmes pour qu'il y ait une coordination entre la Ville et le Canton sur des questions qui sont éminemment sensibles.

Je souhaiterais évoquer les quelques points suivants. Hier soir, nous avons entendu un vibrant plaidoyer en faveur des bars. Effectivement, les bars sont utiles à la vie des quartiers, mais en même temps il faut se rappeler qu'ils ont des responsabilités. D'autres l'ont dit aussi, s'agissant notamment de la vente et de la consommation d'alcool, on ne peut pas accepter qu'ils attirent des jeunes en vendant des *shots* à 3 francs. Quand je dis des jeunes, ce ne sont pas forcément des mineurs, cela peut être de jeunes adultes. Nous savons que les âges sensibles où il y a des excès de consommation se situent entre 15 et 25 ans.

Certes, il faut des bars dans les quartiers, ces bars sont tenus par des personnes qui ont besoin de travailler, mais elles ont aussi des responsabilités et c'est le sens de la motion M-1064 déposée par les socialistes, que mon collègue Grégoire Carasso va développer. Dans cette motion, nous demandons que des conditions soient posées pour les bars disposant d'une autorisation d'ouverture jusqu'à 2 h du matin.

Depuis la levée de la clause du besoin, qui était à l'époque une mesure de santé publique, le nombre d'établissements a proliféré à tel point qu'il y a environ 500 établissements qui ouvrent ou ferment chaque année. Cela montre bien que la situation est malsaine. Certains ne peuvent plus gagner leur vie, chacun s'improvise cafetier, restaurateur, barman, or c'est un métier et le faire mal dévalorise ce métier. Je pense que, dans le cadre de la révision de la loi sur les débits de boisson, il y aurait peut-être lieu de rétablir cette clause du besoin.

Une personne a parlé de la question des dépanneurs, ces fameux magasins qui dépannent surtout ceux qui ont envie de se procurer de l'alcool. Nous savons que, dans le quartier des Pâquis, il y en a une trentaine et que certains ne respectent pas l'interdiction faite à Genève de ne plus vendre de l'alcool entre 21 h et 6 h du matin. Ils n'ont pas de scrupule à en vendre à des mineurs, ce qui est aussi un problème. Je crois me rappeler que M. Pagani voulait prendre en charge ce problème, en collaboration avec M. Barazzone, et que les APM pouvaient, avec leurs nouvelles compétences, faire quelque chose dans ce domaine.

En l'occurrence, une cinquantaine d'études européennes ont montré qu'il existe un lien entre le nombre de points de vente ou de débits de boissons et le niveau de consommation d'alcool d'une population. Cela a l'air d'être d'une simplicité enfantine, mais souvent les autorités politiques n'entendent pas cela, y compris sur le plan fédéral, et continuent malheureusement de laisser faire.

Nous avons aussi entendu M. Medeiros nous dire que l'Etat ne prenait pas ses responsabilités, car il n'y a pas de contrôle de ces points de vente aux heures où la vente d'alcool est interdite. Mais le Service du commerce compte, je crois, neuf inspecteurs: je ne vois pas comment il pourrait, avec aussi peu de moyens, faire vraiment son travail. S'agissant des ressources nécessaires et du budget qu'il faudrait voter pour lui en donner les moyens, c'est évidemment au niveau du Canton que cela peut se décider. Certains ici siègent aussi au Grand Conseil et savent que des ressources, il en faut pour tout le monde, y compris pour ceux qui veulent un certain contrôle. M. Spuhler a dit qu'il ne voulait pas d'un Etat policier, mais c'est une plaisanterie de parler d'un Etat policier avec neuf inspecteurs... Les socialistes ne veulent pas d'un Etat policier, mais ils ne veulent pas le laisser-faire. Les socialistes veulent une réglementation et, quand il y a des lois, la moindre des choses est de les appliquer, surtout lorsque la santé des jeunes est en jeu.

Finalement, il n'y a pas de solutions miracles. Des réflexions sont en cours. Je crois que M. Kanaan va nous inviter à faire un tour de la nuit, le 23 mai: il sera intéressant, pour ceux qui ne connaissent pas le monde de la nuit, de voir ce qui se passe. Quelqu'un l'a dit, le Grand Conseil de la Nuit essaiera de faire le lien entre les établissements publics, les citoyens et les autorités, parce que, si on veut qu'une ville reste festive, il faut garder un certain équilibre entre une vie nocturne agréable et le respect d'une certaine qualité de vie pour les habitants.

Des pistes existent. Il faut sans doute éviter la concentration d'établissements qui ferment aux mêmes heures. Il faudrait peut-être avoir le courage de laisser certains établissements ouverts un peu plus tard, à la condition qu'ils ne servent plus d'alcool durant la dernière heure, pour calmer le jeu. C'est un ensemble de petites mesures qui pourraient avoir une certaine efficacité. Il faut aussi essayer de promouvoir une certaine mixité, pour ne plus avoir des ghettos de très jeunes gens ou de gens plus âgés. Je pense que nous devons essayer d'avoir une politique plus équilibrée. Des réflexions sont en cours et il est difficile d'avoir la science infuse, mais l'essentiel est d'ouvrir une concertation, pour que la vie nocturne puisse continuer dans le respect de la vie du voisinage.

M. Pierre Gauthier (EàG). Chères et chers collègues, notre premier constat est celui de l'absolu désarroi dans lequel sont plongés les différents pétitionnaires que nous avons entendus à la commission des pétitions. Ils nous ont décrit une situation qui, pour eux, est infernale, qui dure parfois depuis plusieurs années et contre laquelle ils se sentent totalement impuissants et désespérés. Les premières pétitions en Vieille-Ville datent de 1999, les premières rencontres entre autorités et riverains de l'Usine datent de 2006. Depuis ces dates, pour les pétitionnaires, rien n'a changé, rien n'a évolué, et certains même déplorent une aggravation de la situation.

Tous les pétitionnaires ont déploré le fait que, depuis des années, ce qui était l'exception – les horaires d'ouverture tardive en semaine – est devenu la règle. Tous les pétitionnaires ont souligné la responsabilité portée par le Service du commerce, qui délivre les autorisations, et par son département de tutelle dans la dégradation des conditions de vie des habitants voisins de certains établissements. Tous ont également constaté que, à côté de l'hyperconcentration d'établissements dans certaines rues ou certains quartiers, il y a, parallèlement, une véritable désertification dans les autres. Le dernier exemple en date étant la fermeture du Radar dans les Rues-Basses.

Tous les pétitionnaires et les gérants d'établissement ont également déploré que, en fin d'horaire d'ouverture, des personnes, parfois très jeunes, souvent très fortement alcoolisées et qui créent de nombreux problèmes, se mêlaient à la clientèle. Ces personnes, dont parfois de nombreux mineurs, se fournissent

en alcool fort auprès des désormais tristement célèbres «dépanneurs», dont le nombre et la concentration sont devenus insupportables dans certains quartiers, notamment aux Pâquis.

Douze années de laxisme et de laisser-faire, douze années de refus de gérer une question qui touche autant les clients que les gérants d'établissements et les habitants riverains. Douze années d'incapacité d'assumer les responsabilités pour lesquelles les autorités ont été élues. Douze années pour en arriver au drame de la Tour-de-Boël, à une avalanche de pétitions municipales et cantonales et au sur-saut, aussi soudain qu'inattendu, du Service du commerce qui, à quelques mois des élections cantonales et de la fin du mandat de son magistrat de tutelle, semble se réveiller enfin...

A côté de cela, nous avons été fortement impressionnés par la volonté de dialogue manifestée et mise en œuvre par les riverains, les associations de quartier et les gestionnaires de l'Usine. Un esprit civique qu'il faut saluer car, alors que les contacts entrepris dès 2007 avec MM. Maudet et Mugny n'avaient abouti à rien de concret, habitants, riverains et gestionnaires se sont réunis pour dépasser leurs conflits et pour tenter de trouver ensemble des solutions aux problèmes que les autorités précitées n'avaient pas pu ou pas voulu traiter. Un sens civique qui doit forcer notre respect. A l'instar de ce qui s'est passé dans la Vieille-Ville.

Qu'on ne s'y trompe pas, chères et chers collègues, il n'y a pas, d'un côté, de vilains ronchons, hargneux, grincheux, râleurs et, de l'autre côté, des jeunes, libres, festifs, joyeux et avides de la convivialité et des rencontres que de vilains vieux c... voudraient leur interdire. Non, il ne s'agit vraiment pas de cela! Il ne s'agit pas non plus de donner crédit à des remarques aussi stupides qu'inintelligentes et insultantes comme on les a entendues, du genre: «S'ils ne sont pas contents en ville, qu'ils aillent vivre à la campagne!» Nous touchons là aux limites de la vie en ville, au point de contact explosif entre des intérêts divergents et antinomiques, mais tout aussi légitimes les uns que les autres.

Nous sommes à la frontière entre le droit pour des habitants de jouir normalement de l'appartement qu'ils habitent et pour lequel il paient – parfois fort cher – un loyer et, de l'autre côté de la ligne de démarcation, avec le besoin légitime et naturel qu'a chacun de se distraire, de s'amuser et de jouir d'espaces et de moments de convivialité avec ses semblables.

Le problème est que, si ces deux facettes de la ville ne sont pas gérées et qu'elles sont laissées à l'abandon comme cela a été le cas pendant des années, nous en arrivons au mieux à des conflits difficilement solubles ou, au pire, à des drames terribles comme celui de la Tour-de-Boël.

Nous le savons, la marge de manœuvre de la Ville, qui n'a de compétences que délibératives ou réglementaires limitées, est assez étroite. L'essentiel de la

latitude d'action revenant au Canton qui seul détient le pouvoir législatif. Nous le savons aussi, il n'y a pas une solution, mais un éventail de mesures à mettre en œuvre conjointement pour ramener le calme indispensable à la santé des habitants des quartiers peuplés et populaires sans pour autant prêter la possibilité pour chacun de sortir et de s'amuser.

La révision de la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement (LRDBH) est en cours, les nouvelles compétences de la police municipale vont faire également partie de ces mesures à mettre en œuvre, mais, et c'est essentiel voire prioritaire à nos yeux, il faut impérativement écouter et entendre les habitants eux-mêmes, car ils ont été longtemps, trop longtemps, ignorés.

Entre les deux extrêmes que seraient, d'un côté, la boîte de nuit permanente et à ciel ouvert et, de l'autre côté, le couvre-feu comme au temps de l'Escalade, il y a de la place, il y a de l'espace pour discuter et pour négocier, il y a de quoi s'entendre. Il y a certainement des solutions qui valent mieux que le laisser-faire irresponsable qui nous a conduits à la situation actuelle.

Pour conclure, notre groupe souhaite le renvoi de toutes ces pétitions au Conseil administratif pour deux raisons. La première, pour donner un signal clair et net aux habitants qui ont fait usage de leur droit de citoyennes et de citoyens et pour leur dire que nous les avons entendus. La deuxième raison, pour donner mandat explicite à notre Conseil administratif afin qu'il agisse, et que lui au moins agisse enfin. Qu'il agisse pour que la nécessité dans laquelle nous nous trouvons, toutes et tous, de cohabiter ne vire pas à l'affrontement, mais se transforme concrètement et, nous le souhaitons, pacifiquement en «vivre ensemble».

M^{me} Michèle Roulet (LR). On sait que vivre fait du bruit; on naît en poussant un cri, on vocifère souvent tout au long de notre existence et on meurt parfois en brailant. Toutefois, les nombreuses pétitions que nous avons reçues contre les incivilités et le bruit en ville montrent que ce problème de nuisances sonores est un problème majeur en lien avec la santé publique. Je vous rappelle que l'Organisation mondiale de la santé estime qu'à l'heure actuelle une personne sur trois est soumise à un excès de bruit nocif pour sa santé.

Je ne détaillerai pas les mesures qui ont déjà été invoquées dans ce débat, j'en mentionnerai juste quelques-unes. Entre autres, établir une collaboration avec les exploitants d'établissements publics, pour les inciter à se procurer des appareils qui peuvent mesurer les niveaux sonores, et même les limiter, peut améliorer les choses. Puis élargir les horaires de travail des APM jusqu'à 3 h du matin est une nouvelle mesure intelligente, que vient d'instaurer notre magistrat M. Guillaume Barazzone, et est sans doute une mesure qui aura des effets. Élargir les heures d'ouverture des bars, peut-être jusqu'à 4 h du matin, pourrait être également une

piste à étudier, car si toutes les discothèques et les bars ferment au même moment, cela crée des attroupements devant ces établissements.

Engager des chuchoteurs est une mesure dont l'efficacité est toute relative. En effet, d'abord, cela augmente considérablement les charges pour les propriétaires des établissements, ensuite, le rôle du chuchoteur, comme vous pouvez l'imaginer, n'est pas facile à jouer. On peut imaginer qu'un chuchoteur peut être pris à partie par des clients un peu éméchés et que son intervention peut entraîner des risques de bagarre. Enfin, mettre à l'amende ceux qui enfreignent les lois en matière de nuisance sonore peut créer de bons réflexes pavloviens et rappeler que, quand on dépasse certains décibels, on peut être mis à l'amende.

Néanmoins, toutes ces mesures, et il y en a sans doute d'autres qu'il faudra encore trouver et exploiter, restent des moyens qu'on peut qualifier d'homéopathiques, c'est-à-dire que cela ne fait pas vraiment de mal, mais on peut se demander si cela va vraiment permettre de lutter efficacement contre les nuisances sonores. Il me semble que c'est prendre le mal en aval au lieu de le prendre à la racine.

Maintenant, chers collègues, je vous prie de m'excuser, mais, pour une fois, j'aimerais vous faire part d'une expérience que j'ai vécue au niveau sonore. Quand j'avais une vingtaine d'années, je vivais dans une maison qui n'était pas située au centre-ville, mais aux abords de la ville, dans un endroit même assez bucolique, c'était au-dessus de l'ancienne poste de Versoix. Cela montre que les problèmes de nuisances sonores existent ailleurs qu'au centre-ville. On se souvient aussi d'un habitant à Satigny qui avait déposé une plainte au sujet d'un coq. Pour revenir à cette expérience vécue, j'habitais juste en dessous de la voie d'atterrissage des avions, ce qui veut dire que quand les avions passaient il n'était plus possible de parler et les vitres vibraient. De plus, il y avait d'un côté la voie de chemin de fer, de l'autre la route Suisse et, comme j'habitais au-dessus de l'ancienne poste, les entrepôts: le premier service des postiers commençait à 4 h du matin, c'était la valse des camionnettes, les postiers hurlaient dans les entrepôts, si bien que la période pour dormir se situait entre 1 h et 4 h du matin.

Comment ai-je réagi à cette situation à laquelle j'étais exposée? J'ai d'abord essayé de mettre des boules dans les oreilles, mais cela n'a pas été une mesure très efficace. Finalement, j'ai trouvé le lieu tellement insupportable que j'ai déménagé et, là, on revient au problème lancinant, majeur de Genève: le manque de logements. Un habitant qui aujourd'hui ne supporte plus son logement pour différentes raisons, peut-être pour des raisons de bruit, est captif, car il n'a pas la possibilité de déménager.

Comme M. Pattaroni l'a dit tout à l'heure, dans chaque ville il existe des lieux nocturnes, agréables, les gens aiment cela et c'est aussi la santé d'une éco-

nomie pour une ville. A 20 ans, on apprécie d'habiter dans un centre-ville animé, bruyant et on est preneur de ces logements placés au cœur de l'activité nocturne. Mais à une autre période de sa vie, quand on a peut-être une famille, on est enclin à rechercher un endroit plus paisible – encore que la campagne n'est pas toujours un endroit si paisible...

Tout en prenant des mesures pour diminuer les nuisances sonores, il faut absolument que Genève construise des logements. C'est sa priorité absolue. S'il y avait une offre abondante de logements, cela créerait aussi une émulation saine entre les architectes qui pourraient construire des logements où le problème du bruit est davantage pris en compte.

Genève a démolit ses murs pour étendre la ville, mais n'oubliez pas que Jéricho a vu ses murailles tomber à cause du bruit provoqué par les trompettes! Donc, écoutons et soyons sensibles à la population pétitionnaire qui se plaint du bruit, mais surtout construisons des logements!

M. Pascal Spuhler (MCG). Comme on pouvait s'en douter, ces différentes pétitions et cette motion nous tiennent en haleine. En effet, les incivilités et les bruits nocturnes sont pénibles pour tout le monde. Nous l'avons bien compris et je vois que, sur les rangs de gauche comme de droite, on se rejoint.

J'apporterai juste quelques corrections aux propos de M^{me} Laurence Fehlmann Rielle – vous transmettez, Monsieur le président. Je n'ai pas dit que je souhaitais un Etat policier: je m'étonnais de l'engouement de la gauche qui souhaite peut-être un Etat policier...

M^{me} Fehlmann Rielle s'est permis de me citer tout à l'heure, je me permets donc aussi de rappeler à cette modeste assemblée qu'elle-même et moi avons siégé dans le cadre d'une commission spéciale au Département de l'économie et de la santé pour justement combattre les effets de l'alcoolisme et de l'abus d'alcool chez les jeunes. Il y a des mesures qu'on pourrait prendre vis-à-vis de l'excès de consommation d'alcool, qui, avec les excès de bruit et autres folies nocturnes, pourrait la vie de certains concitoyens.

Je reviens également sur la pétition P-297 concernant le bruit sur les rives du Rhône. M^{me} Burger, présidente de la commission des pétitions, a relevé un point que je trouve étonnant, puisque même ce Conseil municipal était favorable, il y a environ une année, à l'aménagement d'installations sur les rives du Rhône, afin que nos concitoyens puissent profiter des berges et se baigner dans le Rhône. A partir du moment où des gens se réunissent sur les bords du Rhône pour profiter de cette zone campagnarde au centre-ville, il y a forcément un côté festif qui provoque des nuisances. Cela dit, nous sommes totalement opposés à ce que cet

endroit soit fermé le dimanche. Ce serait vraiment ridicule, car les gens peuvent surtout en profiter le dimanche. Là aussi, c'est une question de patience, de respect tant de la part de ceux qui utilisent ces installations que de la part de ceux qui sont victimes des retombées du bruit, bruit porté par l'eau. Je pense que tout le monde doit consentir à supporter une certaine charge de bruit et à respecter le voisinage, par exemple ne pas venir avec des radios crachant de la musique à tue-tête.

Nous renverrons cette pétition au Conseil administratif, mais, à mon avis, elle n'est pas très justifiée dans le sens où il y a vraiment eu un engouement de tous les partis en faveur de ces installations au bord du Rhône. Eventuellement, nous pourrions installer une signalétique pour respecter le voisinage et également la nature.

Concernant la motion M-1064, une réflexion en profondeur se fait au Grand Conseil et au sein du Conseil administratif, avec MM. Maudet et Barazzone, pour savoir comment on pourrait combattre toutes ces nuisances multipliées – et même surmultipliées – de la vie nocturne genevoise. La fermeture des bars à minuit, nous savons que ce n'est pas possible, car si on ferme les bars nous assisterons à des mini-botellònes dans tous les coins de rue et, faites-moi confiance, les dépanneurs en profiteraient largement.

Je pense que des cafetiers et autres restaurateurs dans certaines rues, telles que la rue de l'École-de-Médecine, pourraient s'associer pour payer des chuchoteurs et que chacun n'engage pas forcément son chuchoteur. Cela coûterait moins cher et ce travail pourrait se faire le long de la rue. Une campagne de sensibilisation en ville et dans le canton – la ville accueillant évidemment un grand nombre d'établissements publics – pourrait permettre une amélioration de la vie nocturne.

Je reviendrai également sur des propos tenus tout à l'heure au sujet de la vente d'alcool. Encore une fois, la vente d'alcool est bien réglementée. Si des *shots* à 3 francs sont vendus dans certains établissements publics, c'est punissable et il faut y mettre les moyens. Mais ce n'est pas à la Ville de contrôler cela: c'est aux neuf inspecteurs du Service du commerce, qui ne sont pas assez nombreux, cela a été dit. En plus des dépanneurs, il existe près de 5000 établissements publics sur tout le canton et les inspecteurs doivent faire des contrôles et ont aussi d'autres responsabilités. Il est clair que, à ce niveau-là, il faut demander au Canton de renforcer ce service.

Pour terminer, la clause du besoin a été levée, M^{me} Laurence Fehlmann Rielle l'a appelé, mais c'est au niveau fédéral que cela se décide. Il ne sert à rien de dire qu'il faut rétablir la clause du besoin, car nous ne pouvons pas intervenir sur ce point. Messieurs des partis gouvernementaux, mandatez vos conseillers nationaux pour qu'ils remettent en vigueur la clause du besoin!

Je pense qu'il faut travailler en profondeur au niveau de la communication, au niveau des petites actions que nous pourrions mener à notre niveau municipal, et passer le message au Conseil d'Etat afin qu'il prenne des mesures au niveau de la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement. Il convient aussi de prendre des mesures pour avoir plus de policiers dans la rue, pour une police de proximité, pour un dialogue entre les habitants et les établissements, afin de trouver des solutions et d'améliorer la vie de tous nos concitoyens.

Enfin, comme nous nous sentons tous concernés par les incivilités et le bruit sur la voie publique, je déposerai une motion M-1071, qui propose de créer une sous-commission de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, afin d'essayer de trouver des mesures concrètes, que notre Conseil administratif pourrait soumettre au Conseil d'Etat pour que celui-ci les mette en application.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Tout le monde raconte sa petite histoire, c'est formidable. Pour ma part, je dirai qu'en tout temps, en tout lieu et à toute époque le bruit a existé en ville. Le bruit existe aussi à la campagne, par exemple, les cloches des vaches, le coq qui, à 4 h du matin, se met à chanter et gêne le voisinage. D'ailleurs, dernièrement, un coq a été sauvé, car des habitants voulaient le liquider, il réveillait tout le village...

Aujourd'hui, Genève évolue, alors on fait des améliorations et parfois on est obligé d'en supporter les conséquences. C'est un mot qui, ici, n'est pas toujours bien calculé. Les fumeurs ont été chassés de l'intérieur des établissements publics, ils vont donc fumer dehors. Ensuite, les dépanneurs – les épiceries de l'époque – ferment tard le soir. Je comprends bien les personnes qui ont de la peine à dormir, le sommeil est précieux, mais une ville est une ville et, comme l'ont dit M^{me} Rouillet et mon ami Pascal Spuhler, il n'est pas évident de déménager aujourd'hui.

La population a beaucoup vieilli, nous savons qu'il y a plus d'anciens, que les gens vivent plus longtemps. Dans le temps, il y avait évidemment une population plus jeune, plus festive, qui sortait volontiers, en fin de semaine au bal musette, ou qui jouait à la pétanque parce qu'il y avait encore des endroits dans les quartiers pour le faire, par exemple au boulevard Carl-Vogt – que j'ai bien connu. Les gens étaient contents d'aller chanter «Ah! Le petit vin blanc» au bord des flots et de danser à la guinguette, après avoir travaillé du matin au soir, cela jusqu'à la nuit. Et, quand ils allaient se coucher, je vous garantis qu'ils dormaient très bien...

Maintenant, les trottoirs sont beaux et très larges – bravo la construction! – mais c'est un lieu d'accueil magnifique à l'extérieur des établissements publics pour discuter, chanter, faire du bruit et autres. Les aménagements du bord du

Rhône sont normalement prévus pour prendre le soleil et se baigner, mais le soir c'est aussi un endroit assez festif. Ces problèmes-là ne sont pas faciles à traiter et je plains la commission des pétitions si elle doit prendre une décision draconienne pour que tout cela cesse, pour que les gens puissent dormir la nuit, mais sans faire de Genève une ville morte. Je pense que la proposition de mon camarade Pascal Spuhler est intéressante, c'est-à-dire de créer une sous-commission, afin d'essayer de trouver un règlement pas trop strict pour que les gens puissent aussi se défouler, car la vie d'aujourd'hui est stressante pour tout le monde et il faut quand même, de temps en temps, pouvoir respirer et se défouler.

Pour avoir un peu traîné mes savates à l'extérieur le soir, alors que normalement je me couche vers 23 h, j'ai remarqué que ceux qui s'en foutent et qui font du bruit à Genève ne sont pas de Genève – merci les accords de M. Schengen! Là, il faudrait un système d'ordre. Je trouve que nous ne pouvons pas traiter la complexité de ce problème de bruit à la légère en prenant des mesures trop restrictives et que nous devrions faire une bonne étude dans une sous-commission.

M. Michel Amaudruz (UDC). Monsieur le président, j'ai un petit problème de procédure: par moments, je vais m'adresser directement à vous, alors quand je le ferai je vous prierai de bien vouloir transmettre mes propos à votre honneur... Il est certain, Monsieur le président, que collatéralement je pourrais – je vous taquine – vous suspecter d'assumer une part de coresponsabilité dans les nuisances que l'on ressent aujourd'hui. Je vais en effet aborder brièvement le problème de la fumée...

Le président. Monsieur Amaudruz, je vous propose que j'aille m'asseoir ailleurs et que M. Rubeli prenne ma place... (*Exclamations et rires.*)

(*La présidence est momentanément assurée par M. Pascal Rubeli, vice-président.*)

Le président. Poursuivez, Monsieur Amaudruz!

M. Michel Amaudruz. Je vois encore – Monsieur le président, vous transmettez à son honneur – la photo de M. Rielle au lendemain du résultat des votations sur l'interdiction de la fumée: il sautait de joie et je vois encore l'écart qui séparait ses pieds du sol, presque un Airbus en apesanteur...

Evidemment, le Conseil d'Etat, qui n'en était pas à sa première ni à sa dernière bêtise, avait voulu appliquer directement la disposition constitutionnelle, ce qui m'avait conduit à faire recours au Tribunal fédéral, recours que nous avons gagné. Dans le cadre de ce recours, j'avais notamment relevé que l'interdiction de fumer dégénérerait sur une cacophonie et un immense tintamarre. Le Tribunal fédéral, bien que m'ayant donné raison, avait dit que cet argument était irrecevable, mais cela pour des questions de procédure. Bref, il est incontournable, indiscutable qu'il y a beaucoup plus de bruit depuis que l'intolérance, ou le manque de tolérance en matière de fumer s'est installé.

A Genève, on vit sous un régime particulièrement drastique. Monsieur Rielle, vous avez été le pape de l'antifumée – le mot est peut-être mal choisi, alors disons le Calvin de l'antifumée. Mais c'est vrai que réduire à l'état de mécréants les fumeurs – j'en suis un – n'est pas très positif. Il serait indispensable de créer, je pense, des fumoirs conçus de façon plus humaine, car entasser des gens dans des cagibis n'est pas une façon non plus de régler cette problématique de la santé, car on ne va pas non plus sacrifier ces gens. Donc, déjà sous l'angle de la fumée, je pense que s'il y avait une plus grande tolérance on réduirait dans une large mesure la problématique du bruit. Certes pas entièrement, puisqu'en été les gens sont sur les terrasses et qu'ils fumeront sur les terrasses. Je suis bien conscient du fait qu'on ne réglera pas absolument le problème. Mais, enfin, cet élément devrait être pris en compte. Une autre possibilité serait de dire que ceux qui n'ont pas de fumoir ne peuvent pas ouvrir au-delà de telle ou telle heure. Mais ce serait discriminatoire.

J'en viens maintenant à la question même du bruit. Je suis désolé, je ne suis pas un défaitiste, mais j'ai grand peur que cette problématique soit insoluble. Pour vous avoir tous entendus, il me semble qu'il n'y aurait pas d'autres termes à l'alternative que de déplacer les bars ou de déplacer les gens; mais apparemment ce n'est pas possible. Quand j'étais étudiant à Londres – à une époque assez lointaine – les pubs fermaient à 23 h. A 22 h 45, une cloche sonnait avec effervescence pour qu'on puisse passer les dernières commandes, puis les Anglais, qui étaient assez dociles, partaient. Evidemment, cela ne va pas dans le sens qui est souhaité par notre Conseil.

Alors, que peut-on faire pour cette question du bruit? On peut trouver des emplâtres à mettre sur une jambe de bois. A mon avis, il n'y a qu'une solution, c'est la peur du gendarme. Or, quand vous avez 30 ou 40 gaillards qui font du bruit sur une terrasse ou à côté, ce ne sont pas deux policiers municipaux armés de bâtons qui auront le courage d'aller s'interposer. Il y a là une question de rapport de force qui fait qu'il faudrait plus de surveillance. Vous ne voulez pas d'un Etat policier, personne n'en veut, reste que, a priori, c'est la seule solution efficace qui soit possible. Toutes les modifications législatives que vous avez envisagées décevront de toute façon 50% de la population et enchanteront les

autres 50%, mais d'ici que ces modifications soient adoptées, beaucoup d'eau aura coulé sous les ponts.

Nous sommes très sensibles aux nuisances subies par les personnes qui sont perturbées par le bruit, et c'est intolérable, mais inversement on ne veut pas non plus faire de Genève une ville morte. Sans revenir sur la question de la clause du besoin qui, en effet, était anticonstitutionnelle car contraire à la liberté du commerce et de l'industrie, ce n'est pas en fermant des bistrotts qu'on résoudra le problème, parce que les gens se retrouveront ailleurs.

C'est donc un sujet très délicat et je vois mal comment on pourra dénouer ce nœud gordien sinon en le tranchant. On peut prévoir des règlements, des sanctions qui soient appliquées, mais cela entraîne d'autres problèmes, des recours... Non, en l'occurrence, il n'y a qu'une présence policière qui puisse faire respecter l'ordre. C'est ainsi, c'est peut-être désolant, mais de toute façon, même avec cette mesure, vous n'arriverez pas à limiter certaines perturbations et nuisances. M. Pastore parlait de village: je me souviens que dans un village il y avait eu des pétitions pour obtenir l'interdiction de faire sonner les cloches matinalement. Le problème du bruit ne se pose donc pas qu'à Genève. Je vous remercie de votre attention, Monsieur le président!

Le président. Monsieur Rielle, voulez-vous rétorquer? Non, je donne donc la parole à M. Carasso.

M. Grégoire Carasso (S). Je ne reviendrai pas sur les propos relatifs à la fumée, mon collègue Jean-Charles Rielle le fera avec beaucoup plus de talent vu qu'il a été mis en cause. Je pense que c'est un bel honneur qui lui revient. Je ne me permettrai pas non plus de développer les éventuels impacts des accords de «M. Schengen» qui ont été évoqués tout à l'heure, car je ne suis pas sûr de cerner avec certitude ce qui était visé par notre collègue... Je ne reviendrai pas non plus sur les autres causes qui ont été évoquées pour expliquer la situation à laquelle la Ville de Genève et d'autres communes sont confrontées en matière de gestion du bruit et de la vie nocturne, une vie nocturne qui ne soit pas au détriment de la qualité de vie des habitants de ces mêmes quartiers.

Je me contenterai donc de rappeler la position du groupe socialiste sur l'ensemble des pétitions. La question n'est pas de savoir où la situation est la plus pénible, si c'est en Vieille-Ville, à la Jonction, aux Eaux-Vives, aux Bastions ou à la route de Chêne. Ce sont des situations bien différentes, mais il existe partout un mal-être et un besoin de reconnaissance, parmi les habitants, de l'impact des nuisances sur leur qualité de vie. C'est pourquoi le groupe socialiste vous propose de renvoyer l'ensemble de ces pétitions, sans nuances, au Conseil administratif.

Ensuite, il s'agit de trouver quelques débuts de solution, et c'est pourquoi nous avons demandé de traiter simultanément à tous ces enjeux la motion socialiste que nous avons déposée le mois dernier et que nous avons la chance de pouvoir traiter ce soir. Ici, j'aimerais saluer la qualité de nos échanges entre hier soir et cette fin de journée. Je rappelle en effet, pour celles et ceux qui considèrent que ce Conseil municipal ne dérape que depuis l'arrivée du Mouvement citoyens genevois, qu'il y a deux ou trois ans – le Mouvement citoyens genevois ne siégeait pas – certains débats sur l'Usine, initiés notamment par le Parti libéral-radical, étaient des plus chauds, voire sanglants. Je me rappelle aussi des dérapages sur le *Chicago by night*...

Je vous propose de mesurer les pas que nous avons franchis en trois ans. Nous traitions alors d'une proposition qui consistait à opposer les utilisateurs de l'Usine et les habitants du quartier avec, comme fer de lance, l'argument suivant: trop de bruit dans le quartier de la place des Volontaires, fermons l'Usine à 22 h! Par chance, cette proposition avait été rejetée et, depuis, de l'eau a coulé sous les ponts. A l'époque, nous avons bousculé, voire chahuté Patrice Mugny avec des initiatives en matière de concertation – mes amis Verts ne me contrediront pas – dans le quartier de la Coulouvrenière. Maintenant, ce n'est pas le quartier de rêve, on ne peut prétendre avoir réglé l'entier des problèmes, mais c'est un quartier qui se mobilise devant les enjeux et qui continue à utiliser la voie démocratique des pétitions, mais cette fois-ci ces pétitions sont portées non seulement par les habitants, mais aussi par les acteurs de l'Usine. En trois ans, entre des débats politiques houleux, voire pathétiques, où l'on souhaitait imposer la fermeture de l'Usine à 22 h, et ceux que nous menons aujourd'hui, en reconnaissant le problème du côté de l'offre pour les jeunes, il y a eu une évolution considérable que le groupe socialiste, au-delà de toute considération partisane, souhaite saluer.

Je terminerai mon intervention en revenant sur deux points. Le premier concerne le groupe de travail évoqué hier par le magistrat Guillaume Barazzone. Nous pensons qu'il serait grand temps d'associer, dans ce groupe de travail interdépartemental, non seulement des représentants des habitants, des associations qui ont une légitimité citoyenne dans ce domaine, mais aussi la présidente du Grand Conseil de la Nuit, par exemple. C'est une des bonnes mesures que Patrice Mugny a mises en œuvre à la fin de son mandat. Il y aurait un risque à ne pas écouter le Grand Conseil de la Nuit, qui fait un travail remarquable, et à dissocier les réalités administratives des réalités citoyennes et politiques. Bref, élargissons ces séances de travail, intégrons les habitants et le Grand Conseil de la Nuit.

Le deuxième point, qui est peut-être la raison d'être de notre motion M-1064, a trait à une réalité qui n'est pas étrangère aux nombreux problèmes à Genève: c'est l'offre pour les jeunes de 16 à 18 ans. Aujourd'hui, si vous n'avez pas 18 ans – alors qu'à partir de 16 ans vous pouvez sortir «comme des grands», sans autorisation parentale ni limite d'heures – vous n'avez plus aucune offre alternative aux

bistrot et restaurants. Même l'Usine, qui n'est pas l'institution la plus à cheval sur les règles de la gestion des risques, a renoncé à accueillir les jeunes entre 16 et 18 ans. C'est un public qui, du fait qu'il n'est pas majeur, fait courir des risques à l'institution, qu'elle soit associative, publique, privée ou un doux mélange des trois. La décision rationnelle est donc de fermer la porte à ce public.

Certains ont parlé d'un âge d'or où les jeunes travaillaient la journée, étaient fatigués la nuit et, du coup, étaient beaucoup plus dociles. Je n'ai pas connu cela et je laisse à M. Pastore le plaisir de nous en reparler plus longuement. Mais, concrètement, il y a un problème que les jeunes de 16 à 18 ans rencontrent aujourd'hui et qu'ils ne rencontraient pas à l'époque, lorsqu'il y avait l'Usine et toute l'offre de la culture alternative, que certains procureurs et milieux immobiliers à Genève ont définitivement éradiquée du paysage genevois. Cette offre alternative n'existe plus et même les collectivités publiques n'osent pas assumer le risque de proposer aux jeunes de 16 à 18 ans une offre en matière de vie nocturne. Il ne reste que les bars – qui coûtent cher à Genève – et, lorsque les jeunes ne sont pas dans les bars, ils sont dans la rue.

Malgré les limitations de l'accès à l'alcool, que les socialistes ont toujours soutenues, on sait bien que les jeunes peuvent accéder à l'alcool. Même si l'interdiction de la vente d'alcool le soir est une très bonne chose, cela ne règle pas le problème de fond. Les jeunes n'ont à peu près rien d'autre que les bars et la rue lorsqu'ils sortent, et je pense que la Ville de Genève a une responsabilité toute particulière et devrait assumer le risque d'une offre culturelle pour ce public.

(La présidence est reprise par M. Jean-Charles Rielle, président.)

Le président. Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants. Nous terminerons avec M^{me} Luiset et le conseiller administratif. La parole est à M^{me} Sophie Courvoisier.

M^{me} Sophie Courvoisier (LR). Merci, Monsieur le président. Je serai brève étant donné que j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer hier soir sur ce sujet. Je voulais juste rappeler la position du Parti libéral-radical. Nous ne voulons pas tuer la vie nocturne genevoise. Par contre, il nous semble important de considérer l'intérêt général de centaines de jeunes versus des milliers de gens qui subissent en silence les nuisances sonores induites.

J'aimerais également dire que nous sommes tous responsables de la situation. Les tenanciers de bars ont une responsabilité par rapport à ce qui se passe chez

eux et à la sortie de leur établissement. Les pouvoirs publics sont responsables, parce que la situation s'est détériorée ces derniers temps, avec le changement de la loi sur la fumée.

Enfin, le Parti libéral-radical refusera la création de la sous-commission proposée par le Mouvement citoyens genevois. Pour conclure, je dirai que chantiers, plus trafic, plus bars, égale cumul des nuisances. Pourtant le bruit, la nuit, n'est pas une fatalité. Excusez-moi, Mesdames et Messieurs, mais il faut que je le dise: allô, non, mais allô quoi! (*Exclamations.*)

Le président. Pari tenu, Madame Courvoisier!

M. Pierre Rumo (EàG). En premier lieu, je précise que je n'interviendrai que sur la pétition P-297, celle sur le sentier des Saules, mon excellent camarade Pierre Gauthier s'étant exprimé d'une manière très complète sur les quatre autres pétitions.

Depuis quelque temps, on ne parle plus tellement de la forme des rapports, mais j'aimerais souligner le fait que je suis conseiller municipal depuis quelques années – pour ne pas dire quelques lustres – et qu'il me semble qu'on ne précise pas, dans un rapport, l'appartenance politique des personnes qui posent des questions. C'est seulement lors des prises de position sur le sujet qu'on donne l'appartenance politique. C'est peut-être un détail, mais je voulais le signaler.

Comme l'a relevé de manière indirecte M. Pascal Spuhler, ce chemin des Saules est un sujet qui intéresse notre population, puisqu'il fait l'objet d'un autre rapport de la commission des pétitions, le rapport P-275 A que j'ai rédigé, mais qu'on n'abordera pas aujourd'hui. Cette pétition P-275 intitulée «Sentier des Saules: on continue!» va à l'encontre de celle évoquée aujourd'hui, puisqu'elle demande qu'on continue à faire en sorte que cette partie de la ville soit plus festive et plus conviviale. Il y a donc contradiction entre ces deux pétitions.

J'aimerais aussi rendre hommage à Alain Tanner, un de nos plus grands cinéastes, qui a dans sept films – je crois – filmé le chemin des Saules, considérant que c'était le plus bel endroit de notre ville et de notre canton.

Certains habitants de Saint-Jean ont-ils raison de se plaindre? On peut se poser la question. Toutefois, on peut aussi mentionner que les autorités municipales et cantonales – je ne donnerai pas de nom – auraient pu, lors de l'implantation des pontons, s'inquiéter de deux points, à savoir les nuisances sonores que pouvaient entraîner ces pontons et la question des toilettes. A cet égard, rien n'a été prévu et les gens doivent se débrouiller avec les établissements publics du

quartier. Sur ces deux points, les précautions n'ont donc pas été prises par les deux autorités concernées.

D'autre part, nous sommes au début du printemps, le chemin des Saules sera beaucoup plus fréquenté et le problème du bruit pour les habitants de Saint-Jean se posera de nouveau. A ce sujet, je pense que l'installation de panneaux ou de pictogrammes demandant aux personnes de faire attention au bruit, notamment après 2 h du matin, pourrait être utile. De plus, l'installation de panneaux serait peu coûteuse.

Concernant la demande des pétitionnaires de fermeture des pontons le dimanche, M^{me} et M. Bodmer l'ont reconnu lors de leur audition en commission, c'est une demande quelque peu excessive. C'était peut-être une demande de certaines personnes âgées et les époux Bodmer ont admis qu'il était excessif de demander la fermeture des pontons le dimanche, puisque c'est un jour où les gens ont envie de se promener au chemin des Saules, au sentier des Falaises, et de se baigner.

Pour toutes ces raisons, notre groupe votera le renvoi de la pétition P-297 au Conseil administratif et demande, notamment à M. Barazzone, de prendre certaines mesures, afin que les habitants de la Jonction, ainsi que ceux de Saint-Jean car le bruit monte, puissent dormir une grande partie de la nuit.

M. Alberto Velasco (S). J'ai été étonné par l'intervention de M^{me} Roulet, qui disait que le problème venait du manque de logements. Certes, il faut construire des logements parce que des gens n'arrivent pas à se loger dans cette ville. Mais il ne s'agit pas de construire des logements parce que des personnes boivent du pinard et emmerdent les autres! En l'occurrence, c'est simple: les gens qui travaillent veulent pouvoir dormir à partir de minuit. Dans ce débat, j'ai aussi été étonné que des locataires, qui habitent depuis fort longtemps dans ces immeubles, se plaignent tout à coup des concentrations de gens, alors que ces bistrots existent depuis pas mal de temps. Ce qui veut dire que ce n'est pas les bistrots en soi, mais le comportement nouveau des personnes qui fréquentent ces lieux.

Une autre chose qui m'a étonnée, c'est d'entendre que le Service du commerce s'est comporté n'importe comment. Pour une fois que le Service du commerce fait son travail, applique le règlement et intervient, on lui tombe dessus! Pendant des années, j'ai assisté au Grand Conseil à une critique acerbe envers ce service. Voilà que maintenant il fait son travail, en prenant des décisions parce que des habitants n'arrivent pas à dormir, et on lui tombe dessus. Moi, je n'ai aucun problème avec ce service, je pense qu'il a fait son travail. Mesdames et Messieurs, tout le monde a le droit de dormir à partir de minuit, alors basta!

On met en exergue cette problématique, alors qu'à Genève la vie est belle et tranquille, il faut le reconnaître. En Europe, des gens se mobilisent parce qu'ils n'ont pas de travail ou parce que, comme à Chypre, on leur prend 10% de leurs avoirs en banque. A Genève, on manifeste parce qu'à partir de minuit on ne peut plus boire des verres en pleine rue! Et on demande aux locataires, s'ils ne supportent pas cela, de déménager. Mais, comme ces gens bénéficient de loyers encore abordables, ils ne peuvent pas déménager.

Monsieur le magistrat, je ne pense pas qu'il faille monter une usine à gaz pour régler ce problème. La République a aujourd'hui des problèmes bien plus graves que celui-là.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Beaucoup d'anecdotes et de vécu dans ces témoignages, beaucoup de morale aussi, des propositions quand même. Pour ma part, j'aimerais m'insurger contre l'une d'entre elles, parce que je vois tout le danger qu'elle peut représenter pour ce parlement. Mesdames et Messieurs, vous vous êtes aperçus que nous avons parlé de ce sujet durant des heures et des heures. Or, voilà que le Mouvement citoyens genevois nous propose de créer une sous-commission, qui traitera encore de cette problématique, alors que le magistrat, Guillaume Barazzone, nous a dit qu'il prenait les choses en mains, qu'il était prêt à consulter les habitants, comme on le lui a conseillé, et que des mesures allaient être mises en œuvre. Malgré cela, le Mouvement citoyens genevois estime qu'il faut encore discuter, alors que les pétitionnaires veulent simplement que leur problème soit pris en compte le plus rapidement possible.

Mesdames et Messieurs, si vous voulez tripler la durée des débats, alors créez une sous-commission et on continuera à discuter, d'autant que, parmi nous, il y a une quantité de spécialistes: les fumeurs, les non-fumeurs, les buveurs de bière, les buveurs d'eau minérale, ceux qui s'attardent sur les terrasses... Non, si nous voulons rassurer les citoyens, il ne s'agit pas de créer encore une sous-commission, alors que les problèmes ont été posés et que les pétitionnaires, comme les motionnaires d'ailleurs, souhaitent qu'on les règle.

D'ailleurs, le Parti démocrate-chrétien sera clair: il renverra toutes les pétitions au Conseil administratif et il acceptera aussi la motion M-1064, avec l'amendement à la première invite.

M^{me} Mireille Luiset (MCG). Chers collègues, je vais essayer de ne pas faire une longue intervention, parce que, du bruit, il y en a eu beaucoup... Je pense que trois mots devraient entrer en ligne de compte: respect, responsabilité et prévoyance. Pratiquement chaque arcade qui se libère dans un quartier se transforme

en un établissement public. Les bureaux de tabac sont devenus des magasins de dépannage, les horaires ont donc changé. Mais, pour toutes ces pétitions portant sur les problèmes de bruit – il y en a énormément et, ici, nous en abordons quelques-unes – on voit que, systématiquement, ce sont les exploitants qui sont mis en cause.

En l'occurrence, il y a trois intervenants dans les problèmes de bruit: les exploitants, la clientèle – donc les fauteurs de bruit – et les autorités qui essaient de sévir. Lorsque celles-ci essaient de trouver une solution, on manifeste pour lutter contre les fermetures et autres mesures. C'est dire que nous tournons en rond.

Il existe peut-être une autre solution, c'est la prévoyance. La prévoyance serait de ne pas autoriser plus d'établissements publics dans des quartiers trop populaires, c'est-à-dire que chaque arcade ne soit pas systématiquement transformée en établissement public. Par contre, dans les zones commerciales ou bancaires – on ne va pas réveiller un banquier, il ne dort pas dans son établissement – on peut concentrer les lieux bruyants.

Puis, j'en appelle aux exploitants de tous ces établissements qui sont sans cesse convoqués devant la commission des pétitions, qui sont mis en cause, voire accusés... Vous, les exploitants, mettez-vous en grève une semaine pour que toutes les personnes qui aiment la vie nocturne et qui ne supportent pas une Genève morte comprennent que, sans vous, sans respect de votre travail, la ville sera vraiment morte. Dites que vous en avez assez de vous faire taper sur les doigts et sur le dos. Mettez-vous en grève, fermez vos établissements une semaine, pour que la population se rende compte de ce qu'est une ville morte!

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous avez débattu de manière très sérieuse sur un sujet éminemment important, qui intéresse au plus haut point la population. En témoignent les nombreuses pétitions qui ont été traitées en commission et en plénum ce jour, les nombreuses doléances qui sont sensiblement en augmentation chaque année, de la part de citoyens qui nous écrivent en se plaignant des nuisances sonores. Je vous remercie, premièrement, pour la qualité des débats et, deuxièmement, pour votre unanimité – sous réserve de la question de la sous-commission proposée par le Mouvement citoyens genevois – unanimité qui renforcera l'action et la volonté du Conseil administratif de faire une priorité de la lutte contre les nuisances sonores.

Le Conseil administratif ne veut pas d'une ville morte, mais il défend le droit au sommeil dans les quartiers. Nous savons que le bruit augmente à cause des travaux, de la circulation routière et des nuisances nocturnes, ce qui pose énormément

ment de problèmes aux habitants qui ont le droit de dormir. A cet égard, j'aimerais vous donner quelques éléments factuels, s'agissant des mesures qui ont été prises ou qui le seront prochainement pour faire face aux nuisances sonores.

Le Conseil administratif – moi en particulier – a décidé de faire travailler la police municipale dès le 1^{er} juin 2013 selon des horaires étendus les jeudis, vendredis et samedis soir, c'est-à-dire jusqu'à 3 h du matin en lieu et place de l'horaire actuel qui est minuit. Pourquoi 3 h du matin? Je l'ai dit hier, c'est parce que la plupart des bistrotts et des bars ferment à 2 h du matin. Aujourd'hui, la loi sur la police municipale prévoit d'ores et déjà que la police municipale peut faire respecter la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement, qui prévoit des horaires de fermeture à minuit, respectivement 2 h du matin. Pour faire respecter ces horaires, il convient de faire patrouiller les policiers municipaux non pas à deux, comme ils le font aujourd'hui, mais plutôt à quatre, voire à plus si les secteurs concernés sont bondés. Ce sont donc des mesures très concrètes, mais ce n'est pas un coup de baguette magique: c'est une partie de la réponse à un problème qui concerne la population de tous les quartiers.

Deuxième élément factuel, les mesures d'ores et déjà prises en matière de coordination et de groupe de travail. Vous connaissez la problématique: la Ville accorde l'autorisation pour la terrasse, le Canton, via le Service du commerce, autorise l'établissement principal. Il fallait donc coordonner nos procédures, de manière à ce qu'il n'y ait pas de décision qui contredise l'autre. Ce groupe de travail réunit les services cantonaux: service du bruit, Service du commerce, gendarmerie, et les services municipaux: Service de la sécurité et de l'espace publics et police municipale. Tous ces gens se sont déjà réunis, c'est donc du concret. Ce n'est pas une idée en l'air ni une usine à gaz, Monsieur Velasco. Des hauts fonctionnaires et deux magistrats, en l'occurrence M. Unger et moi-même, se sont réunis pour définir les lignes directrices visant à fixer des conditions très précises, qui seront imposées aux tenanciers des établissements lors de l'octroi de l'autorisation, que ce soit celle de l'établissement principal ou celle de la terrasse.

Le but est de responsabiliser les tenanciers et non pas de partir du principe qu'ils vont violer la loi. L'idée est de dire qu'ils ont une responsabilité particulière, puisqu'ils exploitent un établissement public qui, potentiellement, peut générer des nuisances sonores. Je donnerai quelques exemples concrets de mesures qui seront prises lors de l'octroi des terrasses, puisque nous délivrerons prochainement les autorisations. Tout à l'heure, on parlait des chuchoteurs: dans certains cas, il sera obligatoire d'engager des chuchoteurs à partir d'une certaine heure. Il sera également obligatoire de délimiter la terrasse: on l'a déjà fait pour certains bistrotts de la ville et cela fonctionne plutôt bien. L'idée est aussi d'imposer sur les terrasses des gobelets en plastique estampillés du logo ou du nom de l'établissement, de manière qu'on puisse éventuellement sanctionner le tenancier qui laisserait, par hypothèse, sortir ses clients en dehors du périmètre de la ter-

rasse. Enfin, toute une série de mesures seront prises à la fois pour la terrasse et pour l'établissement principal.

M. Carasso mentionnait tout à l'heure la nécessité de discuter avec les cafetiers-restaurateurs et le Grand Conseil de la Nuit. Sachez, Mesdames et Messieurs, que cela a été fait. Avant que la décision du Service du commerce tombe s'agissant des 28 établissements, la Ville de Genève, était en dialogue permanent avec le Grand Conseil de la Nuit pour définir les critères. En l'occurrence, les mesures proposées par ces établissements-là, en lien avec les décisions du Service du commerce, avaient déjà été discutées en amont avec la Ville de Genève.

Sachez également que les habitants seront consultés, mais que le groupe de travail ne pourra pas intégrer les représentants du monde de la nuit, notamment parce qu'il s'agira de décider au cas par cas de dossiers très concrets, d'établissements précis. Il est évident que nous ne pourrons pas associer le monde de la nuit à des décisions concrètes sur des établissements précis.

En revanche, s'agissant des lignes directrices, l'idée a été émise que, pour tous les établissements principaux – restaurants, bars, bistrot – les tenanciers devront recevoir une formation. Nous sommes en contact avec M. Terlinchamp, président des cafetiers-restaurateurs, et la représentante du Grand Conseil de la Nuit, afin que cette formation puisse être dispensée très rapidement aux tenanciers d'établissements, de manière qu'ils puissent être parés face aux éventuels risques que comporte la lutte contre les nuisances sonores.

Voilà, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de bien vouloir envoyer toutes ces pétitions au Conseil administratif, ainsi que la motion du Parti socialiste. Nous n'avons pas besoin de faire un énième débat supplémentaire sur cette question. Nous avons besoin d'actes concrets et c'est ce que nous avons commencé à faire, nous Ville de Genève, en collaboration avec les autorités cantonales et les acteurs concernés, c'est-à-dire les habitants et les cafetiers-restaurateurs. Je vous remercie pour votre attention. (*Applaudissements.*)

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition P-270 au Conseil administratif sont acceptées sans opposition (62 oui et 2 abstentions).

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition P-281 au Conseil administratif sont acceptées sans opposition (56 oui et 3 abstentions).

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition P-279 sont acceptées par 43 oui contre 19 non (1 abstention).

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition P-283 au Conseil administratif sont acceptées à l'unanimité (64 oui).

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition P-297 au Conseil administratif sont acceptées par 60 oui contre 1 non (1 abstention).

Le président. Nous passons au vote de la motion M-1064. Je vous lis l'amendement du groupe socialiste, présenté hier par M^{me} Maria Vittoria Romano, qui modifie la première invite: «solliciter le Conseil d'Etat afin qu'il mette en place une procédure d'autorisation transparente et cohérente tout en imposant des mesures de prévention (par exemple: interdiction de vendre de l'alcool à prix cassés, contrôles stricts de l'interdiction de servir des mineurs, engagement de chuchoteurs, etc.).»

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 47 oui contre 10 non (5 abstentions).

Le président. Je vous soumetts maintenant un deuxième amendement déposé par le groupe socialiste. Il s'agit d'ajouter une cinquième invite: «présenter, en conséquence de ce qui précède, une feuille de route au Conseil municipal.»

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 33 oui contre 20 non (9 abstentions).

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté par 38 oui contre 13 non (12 abstentions).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- solliciter le Conseil d'Etat afin qu'il mette en place une procédure d'autorisation transparente et cohérente tout en imposant des mesures de prévention (par exemple: interdiction de vendre de l'alcool à prix cassés, contrôles stricts de l'interdiction de servir des mineurs, engagement de chuchoteurs, etc.);
- proposer, à l'instar de l'expérience menée en 2010 et 2011 dans le quartier de la Coulouvrenière, des médiations entre les habitants et bars concernés, afin de dégager des solutions efficaces (moyens publics et privés) et adaptées à chaque situation;
- développer, en lien avec les communes suburbaines et le Canton, une réelle offre d'activités nocturnes et festives à l'attention spécifique des jeunes entre 16 et 18 ans;

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

- associer étroitement le Grand Conseil de la Nuit à ces démarches et recherches de solutions concertées, en s'appuyant sur les travaux des Etats généraux de la Nuit (2010-2011);
- présenter, en conséquence de ce qui précède, une feuille de route au Conseil municipal.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

7. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions écrites.

Néant.

Le président. Je trouve, Mesdames et Messieurs, que depuis hier soir les débats ont été d'excellente qualité. Cela mérite bien cinq minutes de plus pour le repas. Je lève donc la séance et vous souhaite un excellent appétit.

Séance levée à 18 h 55.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	5370
2. Communications du bureau du Conseil municipal	5370
3. Questions orales	5371
4. Rapports de majorité et de minorité de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 18 mai 2011 de M. Pascal Holenweg: «Règlement du Conseil municipal: débat accéléré» (PRD-1 A/B). Troisième débat.	5373
5. Projet de délibération du 19 mars 2013 de MM. Jean-Charles Rielle, Pascal Rubeli, Robert Pattaroni, Yves de Matteis et Gary Bennaim: «Modification du règlement du Conseil municipal au vu de l'entrée en vigueur de la Constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012» (PRD-61).	5374
6.a) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition: «Contre les incivilités et le bruit dans la Vieille-Ville» (P-270 A)	
6.b) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition: «Stop aux nuisances du Hayland's» (P-281 A)	
6.c) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition: «Nuisances sonores aux Bastions» (P-279 A)	
6.d) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition: «Demande de l'Usine et de ses riverains pour rétablir des conditions de vie acceptables dans le quartier» (P-283 A)	
6.e) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition: «Contre le bruit sur les rives du Rhône du pont Sous-Terre jusqu'à la pointe de la Jonction» (P-297 A)	
6.f) Motion du 20 février 2013 de MM. Grégoire Carasso, Sylvain Thévoz, Ahmed Jama, M ^{mes} Annina Pfund, Marie Gobits, Maria Vittoria Romano, Laurence Fehlmann Rielle, Virginie Studemann et Olga Baranova: «Pour l'ouverture des bars jusqu'à 2 heures du matin et la mise en place de mesures efficaces pour gérer la vie nocturne» (M-1064). Suite du débat	5381

7. Propositions des conseillers municipaux	5405
8. Interpellations	5405
9. Questions écrites	5405

Le mémorialiste:
Ramzi Touma